

SECTEUR 2. RUE DE LA MAIRIE



Au cœur du bourg, le site est destiné à accueillir une nouvelle offre résidentielle en complément du secteur de développement prévu au sud.

L'accès doit être réalisé via la rue de la Mairie et le nouveau « secteur 1 » urbanisé pour relier la rue de Bellevue. En complément, une liaison piétonne qualitative doit être prévue.

Dans un souci d'intégration au tissu environnant, l'implantation des futures constructions doit respecter un recul de 5 mètres minimum par rapport à la rue de la Mairie.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

Superficie :	0,45 hectare		
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :	11logements / hectare		
Nombre de logement (min) :	5		
Nombre de logements sociaux (min) :	0		
Système assainissement privilégié :	Collectif		
Programmation estimée :	2027-2030		